

Fonds renouvelable des services immobiliers

États financiers
31 mars 2005

10 juin 2005

Rapport du Vérificateur

Au directeur général, Direction générale de la vérification et de l'éthique Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du **Fonds renouvelable des services immobiliers** au 31 mars 2005, ainsi que les états des résultats, de l'actif (passif) net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable des services immobiliers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable des services immobiliers au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables présentés dans la note 2.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Fonds renouvelable des services immobiliers

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2005	2004
<i>En milliers de dollars</i>		
Actif		
À court terme		
Fonds en transit	256	169
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	176 311	161 487
Tiers	22 634	17 139
Autres actifs (note 3)	8 418	6 572
	<u>207 619</u>	<u>185 367</u>
Passif et actif (passif) net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	7 686	11 183
Tiers	189 190	138 214
Fonds de responsabilité professionnelle	2 511	2 355
Autres passifs	6 078	6 819
	<u>205 465</u>	<u>158 571</u>
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	<u>23 411</u>	<u>22 056</u>
	<u>228 876</u>	<u>180 627</u>
Actif (passif) net (note 4)	<u>(21 257)</u>	<u>4 740</u>
	<u>207 619</u>	<u>185 367</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable des services immobiliers

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF (PASSIF) NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
<i>En milliers de dollars</i>		
Revenus bruts (note 8)	797 718	749 865
Débours recouvrables effectués au nom des clients	630 716	592 867
Revenus nets	<u>167 002</u>	<u>156 998</u>
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	103 380	105 709
Indemnités de cessation d'emploi	3 577	5 409
Frais généraux refacturés	34 503	34 265
Services ministériels et administratifs	16 495	16 639
Coûts d'occupation	5 630	3 340
Provision pour réclamations et autres dépenses	5 445	1 856
	<u>169 030</u>	<u>167 218</u>
Résultats nets	(2 028)	(10 220)
Actif net, au début de l'exercice	4 740	55 086
Recouvrement au titre de l'autorisation de prélèvement nette utilisée (note 1)	15 991	12 503
Ressources financières nettes fournies et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	<u>(39 960)</u>	<u>(52 629)</u>
Actif (passif) net, à la fin de l'exercice	<u>(21 257)</u>	<u>4 740</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable des services immobiliers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
<i>En milliers de dollars</i>		
Activités d'exploitation		
Résultats nets	(2 028)	(10 220)
Éléments n'affectant pas l'utilisation de fonds		
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	3 577	5 409
	<u>1 549</u>	<u>(4 811)</u>
Variation du fonds de roulement (note 7)	24 642	46 630
Paievements de la provision pour indemnités de cessation d'emploi	(2 222)	(1 693)
Ressources financières nettes fournies par les activités d'exploitation	<u>23 969</u>	<u>40 126</u>
Activités de financement		
Recouvrement au titre de l'autorisation de prélèvement nette utilisée (note 1)	15 991	12 503
Ressources financières nettes fournies par les activités de financement	<u>15 991</u>	<u>12 503</u>
Ressources financières nettes fournies et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	39 960	52 629
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	<u>(18 838)</u>	<u>(71 467)</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 4)	<u>21 122</u>	<u>(18 838)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable des services immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. AUTORISATION ET BUT

Le Fonds renouvelable des services immobiliers (FRSI), antérieurement le Fonds renouvelable des Travaux publics, a été établi par la *Loi sur la régularisation des comptes*, (Loi C-22 datée du 22 juillet 1980), qui a été annulée et remplacée en 1985 par la Section 5 de la *Loi sur les Fonds renouvelables*. Cette Loi permet au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) d'encourir des dépenses pour les démarches entreprises par son ministère pour le compte d'autres ministères et organismes, d'autres gouvernements ainsi que pour les locataires du secteur privé de propriétés louées ou appartenant à l'État. Depuis le 1^{er} avril 1996, le Fonds renouvelable des services d'architecture, de génie et de l'immobilier opère sous le nom Fonds renouvelable des services immobiliers. Le Fonds comprend les activités de génie et d'architecture, de gestion immobilière, de logement et de dessaisissement, et de services de soutien.

Le Fonds renouvelable a reçu du Parlement une autorisation permanente et continue en vue d'effectuer des paiements au moyen du Trésor pour financer un fonds de roulement suffisant et pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et en capital.

Conformément à l'ancien article 33 de la *Loi sur la régularisation des comptes* et par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) 1983-1984, l'autorisation du Fonds a été modifiée pour inclure des frais pour le compte d'autres programmes ministériels de Travaux publics et pour élargir l'autorisation financière de 55 000 000 \$ à 150 000 000 \$. Le Budget supplémentaire des dépenses (C) 1984-1985 a augmenté l'autorisation de 150 000 000 \$ à 300 000 000 \$. Par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (E) de 1987-1988, l'autorisation a été augmentée de nouveau, cette fois de 300 000 000 \$ à 450 000 000 \$.

Du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1988, le Programme des services a été financé par un fonds renouvelable selon le principe du recouvrement des coûts directs, auquel s'est ajouté un crédit de paiement pour couvrir les dépenses de fonctionnement non récupérables auprès des clients, de même qu'un crédit pour couvrir les acquisitions d'immobilisations du programme. Depuis le 1^{er} avril 1988, selon les termes et conditions révisés de la décision du Conseil du Trésor 805839 approuvée et datée le 25 juin 1987, le Fonds renouvelable des services immobiliers (auparavant Travaux publics) a comme but d'opérer en tant qu'entité financière autonome en imputant des honoraires calculés selon les prix du marché, conformément au barème approuvé par le Conseil du Trésor, pour les services fournis aux clients.

De plus, le Fonds renouvelable a reçu des fonds d'un crédit distinct, afin de couvrir les dépenses de fonctionnement pour les activités à l'appui des objectifs généraux du gouvernement non recouvrées par les revenus. Le montant reçu s'est élevé à 2 589 000 \$ en 1997-1998 ainsi qu'en 1996-1997.

Fonds renouvelable des services immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. AUTORISATION ET BUT (suite)

Dans le cours de la Mise à Jour Annuelle des Niveaux de Référence 2000-2001 (MJANR), approuvée le 9 décembre 1999 par la décision 827730 du Conseil du Trésor, le Fonds renouvelable a présenté une révision de son cadre financier. En vertu de ce nouveau cadre financier, le Fonds ne sera plus utilisé comme une entité d'affaires pour gérer les coûts engagés dans le cadre de la gamme des services de gestion des Locaux et avoirs fédéraux. Depuis le 1^{er} avril 1999, le Fonds est utilisé exclusivement à la prestation de services aux autres Ministères et aux tierces parties.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur les fonds renouvelables* L.R.C. (1985) ch.R-8, pour modifier le paragraphe 5(3) de la Loi, par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2001-2002 - Crédit 7b et 13b (décision du Conseil du Trésor 829420 datée le 6 décembre 2001), l'autorisation de prélèvement nette du fond a été réduite de 450 000 000 \$ à 150 000 000 \$ en plus de la radiation de 88 227 114 \$ au titre de l'autorisation de prélèvement nette utilisée en date du 31 mars 2002.

Finalement, le fonds renouvelable a reçu des fonds par un crédit distinct afin de couvrir l'autorisation de prélèvement utilisée afin de se conformer à la politique sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes. Le montant reçu en 2004-2005 totalise 15 991 000\$ (2003-2004: 12 503 000\$).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Les états financiers dressés conformément aux obligations de rendre compte pour les fonds renouvelables définies par le receveur général du Canada comprennent des estimations et des hypothèses de la direction qui touchent les montants d'actif et de passif en date des états financiers et pour les montants de revenus et de frais présentés au cours des exercices indiqués. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'exercice. Les frais généraux refacturés sont basés sur les dépenses salariales budgétées. Les services ministériels et administratifs sont basés sur les dépenses budgétées calculées à partir des données actuelles de 2002-2003 et ajustées des éléments connus tels que les conventions collectives et les ententes de services.

Fonds renouvelable des services immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Stocks

Les stocks sont évalués au coût et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

d) Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de la main-d'oeuvre et les déboursés encourus pour les services rendus ou les biens livrés. Tous les montants facturés sur les travaux en cours sont portés en diminution de ceux-ci.

e) Régime de retraite

Les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* s'appliquent aux employés. La part du régime de retraite assumée par le gouvernement du Canada est incluse dans le montant imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les paiements réels de pension sont tirés des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.

f) Indemnités de cessation d'emploi, congés annuels et congés compensatoires

Les indemnités de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec les années de service au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces indemnités sont enregistrés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Un couru a été enregistré au titre des indemnités de cessation d'emploi se rapportant aux services antérieurs au 1^{er} avril 1988. Ce couru représentait un passif net assumé par le Fonds et fut donc imputé au compte "Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds" tel que décrit dans l'annexe de la lettre de décision du Conseil du Trésor #805839 datée le 25 juin 1987.

Le passif pour les congés annuels et les congés compensatoires est calculé aux niveaux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice pour tous les crédits de congés annuels et compensatoires non utilisés accumulés par les employés.

g) Assurance

Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

Fonds renouvelable des services immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

3. AUTRES ACTIFS

En milliers de dollars

	2005	2004
Avances remboursables de la taxe sur les produits et services	7 993	6 219
Charges payées d'avance	4	1
Stock et travaux en cours	421	352
	8 418	6 572

4. ACTIF (PASSIF) NET

En milliers de dollars

	2005	2004
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(21 122)	18 838
Déficit accumulé, au début de l'exercice	(14 098)	(16 381)
Résultats nets	(2 028)	(10 220)
Recouvrement au titre de l'autorisation de prélèvement nette utilisée (note 1)	15 991	12 503
Déficit accumulé, à la fin de l'exercice	(135)	(14 098)
	(21 257)	4 740

5. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds est lié en vertu d'obligations contractuelles pour des services immobiliers. Les paiements futurs sont les suivants :

En milliers de dollars

Exercice se terminant le 31 mars 2006	216 393
2007	37 009
2008	20 695
2009	18 410
2010 et suivants	134 703
	427 210

Fonds renouvelable des services immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

6. PASSIF ÉVENTUEL

Une réclamation a été déposée contre la Couronne et des tierces parties alléguant des dommages pour un montant de 39,7 millions de dollars. La Couronne a déposé une comparution mais non son exposé de la défense. En date du rapport du vérificateur, la Couronne n'est pas en mesure d'évaluer la possibilité d'un règlement et du montant à risque, ou d'estimer le montant d'un règlement quelconque.

7. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

En milliers de dollars

	2005	2004	Variations
Actifs à court terme	207 619	185 367	(22 252)
Passifs à court terme	205 465	158 571	46 894
			24 642

8. REVENUS BRUTS

En milliers de dollars

	2005	2004
Débours recouvrables effectués au nom des clients	630 715	592 867
Revenus de projets	132 218	122 888
Recouvrement de salaires	26 079	25 604
Honoraires de gestion d'actifs	8 217	7 403
Autres revenus	489	1 103
	797 718	749 865

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du fonds renouvelable comprennent les fonds en transit, des débiteurs et des créiteurs. Leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. À moins d'indications spécifiques, la direction estime que le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit significatif provenant de ces instruments financiers.